

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session spéciale du conseil de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract tenue le 20 juin 2012 et à laquelle sont présents son honneur le Maire, M. Leslie L. Bélair, et les conseillers suivants.

M. Jerry Lavigne
M. Gilles Dionne
Mme. Claudette Béland-Pleau

M. Gélinault Dionne
Mme. Gisèle Héroult
M. Neil Gervais

Formant quorum sous la présidence du Maire.
M. Eric Rochon, Secrétaire-trésorier est aussi présent.

143-06-2012 COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU CENTRE DE LOISIRS DES DRAVEURS

CONSIDÉRANT les résolutions 62-03-2008 , 220-09-2008 , 221--09-2009 ,190-08-2010 , 261-12-2010 et 70-04-2011 de la Municipalité de Mansfield –Pontefract;

CONSIDÉRANT QUE le 14 Juin 2012 , La Municipalité de Fort Coulonge et la coopérative du Centre des loisirs des Draveurs ont rencontrés les représentants de Mansfield (G.Dionne- N. Gervais -E.Rochon) et ont exposés les difficultés financières dans l'opération de l'Arèna avec factures à l'appui;

CONSIDÉRANT QU'un nombre considérable de citoyens de Mansfield utilisent les services de l'Aréna de Fort-Coulonge;

Il est proposé par M. Leslie L. Bélair, Maire et résolu à majorité que la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract fasse un don de \$5000.00 afin d'éponger les dettes (factures en souffrance) comme donation finale et QUE la coopérative des Draveurs s'engage de s'autofinancer à l'avenir afin d'assurer la continuation de l'exploitation de l'aréna en:

- 1- Restructurant son Comité d'administration et en effectuant des levées de fonds recherches de commanditaires-partenaires-commerçants-Loteries-Bingo-avec le concours des Chevaliers de Colomb- Club Lions - Filles Isabelle etc .
- 2- Acceptant l'offre d'un ou des volontaires du Patro de Mansfield-Fort-Coulonge afin de s'occuper de la gérance et gestion de l'aréna avec la collaboration de la coopérative de solidarité de loisirs des Draveurs et des deux (2) municipalités
- 3- Que le responsable de la comptabilité soumettre un rapport financier sur une base régulière sur les opérations et gestion de l'aréna
- 4- Que le comptable responsable du bilan financier soumettre sans délais ses rapports à défaut de **changer** de firme comptable
- 4- Que le représentant de la Municipalité de Mansfield soit **INVITÉ** aux réunions mensuelles tel que résolu en Décembre 2010 résolutions 261-12-2010 afin de participer en tant que partenaire décisionnel.

144-06-2012 CONGÉ SANS SOLDE EMPLOYÉ 32-0035

CONSIDÉRANT QUE l'employé 32-0035 de cette Municipalité se doit de quitter son emploi pour régler des choses d'ordre personnelles;

CONSIDÉRANT QUE le contremaitre et directeur général ont suggérer d'offrir à l'employé 32-0035 un congé sans solde pour qu'il puisse gérer ses choses personnelles ;

CONSIDÉRANT QUE à ce jour un employé modèle ;

Il est proposé par M. Leslie L. Bélair, Maire et résolu à majorité que la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract donne un congé sans solde à l'employé 32-0035 d'une durée de 2 mois, soit du 25 juin 2012 au 27 août 2012.

Que cette résolution ne crée aucun précédent.

145-06-2012 LEVEE DE LA SESSION.

Proposé par M. Neil Gervais
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 20:35

Leslie L. Bélair....

M. Leslie L. Bélair
Maire.

Eric Rochon.

M. Eric Rochon.
Secrétaire-Trésorier.